

Sélection d'article sur la politique suisse

processus

**Poursuivre l'aide financière aux pays de l'Europe de l'Est et à la
Communauté des Etats indépendants (MCF 04.020)**

Imprimer

Éditeur

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Contributions de

Burgos, Elie

Citations préféré

Burgos, Elie 2025. *Sélection d'article sur la politique suisse: Poursuivre l'aide financière aux pays de l'Europe de l'Est et à la Communauté des Etats indépendants (MCF 04.020), 2004*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. www.anneepolitique.swiss, téléchargé le 11.05.2025.

Sommaire

| | |
|----------------------------|---|
| Chronique générale | 1 |
| Politique étrangère | 1 |
| Politique du développement | 1 |

Abréviations

EU Europäische Union
GuS Gemeinschaft Unabhängiger Staaten

UE Union européenne
CEI Communauté des États indépendants

Chronique générale

Politique étrangère

Politique du développement

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL
DATE: 04.10.2004
ELIE BURGOS

Dans l'expectative face à la question de l'effort de cohésion dans le cadre des Bilatérales II, le Conseil des Etats a toutefois décidé au mois de juin, en tant que premier conseil, de **poursuivre l'aide financière aux pays de l'Europe de l'Est et à la Communauté des Etats indépendants** (CEI; MCF 04.020). Il a alloué CHF 400 millions pour les années 2005 et 2006, alors que le Conseil fédéral proposait, de son côté, un nouveau crédit-cadre de CHF 800 millions pour quatre ans. Les arguments de Maximilian Reimann (udc, AG) et Philipp Stähelin (pdc, TG), qui voulaient notamment que l'aide de la Suisse aux pays de l'Est membres de l'UE et aux pays de l'Est candidats à l'UE soit comptabilisée dans les futures contributions de la Suisse à l'effort de cohésion, n'ont pas été entendus, puisque les députés ont accepté cette aide par 32 voix sans opposition et 4 abstentions. Le Conseil national a procédé à l'examen de cet objet lors de la session d'automne. La chambre du peuple a emboîté le pas au Conseil des Etats (par 140 voix contre 7) en allouant un crédit de CHF 400 millions pour la période 2005–2006. Cette solution transitoire permet de poursuivre la coopération, tout en donnant le temps au parlement d'en savoir plus sur l'engagement de la Suisse à l'effort de cohésion de l'UE. Alors que les Verts incitaient l'assemblée à pencher du côté de la générosité du gouvernement, la conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey a elle-même fini par rallier la position de la chambre haute, en admettant qu'il était plus opportun de se donner la possibilité de revenir sur le sujet en 2006, au moment où les programmes et l'étalement des crédits seraient connus. L'UDC, notamment par la voix de Christoph Mörgeli (udc, ZH), s'est opposée en vain au projet élaboré par les chambres. Le Conseil fédéral a en outre présenté au parlement, à la fin mars, le message concernant la loi fédérale sur la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est (MCF 04.021). Celle-ci n'a pas été traitée par les chambres durant l'année sous revue.¹

1) BO CE, 2004, p. 421 ss.; BO CN, 2004, p. 1555 ss.; FF, 2004, p. 1691 ss.; FF, 2004, p. 1803 ss.; LT, 18.6. et 5.10.04; 24h, 18.6. et 5.10.04; NZZ, 5.10.04; QJ, 5.10.04.